

Nombre de Conseillers Communautaires :
- en exercice : 82
- présents titulaires/suppléants : 66
- procurations : 10
- abstentions : 0
- votants : 76
- pour : 76

DELIBERATION n° 2021/043

L'an deux mille vingt et un et le 16 mars à 18h00 heures, le **Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN**, légalement convoqué le 10 mars 2021, s'est réuni, au gymnase de LANNEMEZAN, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Pierre DUMAINE a été désigné secrétaire de séance.

Présents titulaires/suppléants : Mesdames et Messieurs, Lionel CAZAUX, Pascale LEONARD, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Davy SERRES (suppléant d'Albert BEGUE), Philippe SOLAZ, Maryvonne HEGUY, Maurice LOUDET, Hervé CARRERE, Francis ESCUDE, Christophe MUSE, Jean-Marc BEGUE, Arnaud DELAS (suppléant de Jean-Claude JACOMET), Rose-Marie COLOMES, Xavier SARNIGUET, Jean-Paul LARAN, Fabienne ROYO, Jean-Bernard COLOMES, Cécile BORDERIE (suppléante de Jean-Marc DUPOUY), Jean-Marie VIGNES, Alain PIASER, Noël ABADIE, Catherine CORREGE, Eric LUVISUTTO (suppléant de Romain CAUCHOIS), Ludovic PONTICO, Véronique MOUNIC, Christine MONLEZUN, Martine LABAT, Jean-Yves BOUSSIER, Jean-Charles LAUREYS, Céline CASSAGNEAU, Nicolas COLOMES, Patricia CORREGE, Alain DASQUE, Geneviève PFLIMLIN, Carine VIDAL, Pierre DUMAINE, Gisèle ROUILLON, Robert MONZANI, Jean-Marie DA BENTA, Jacqueline ALFONZO, Jean-Marc BABOU, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Sandrine DURAN, Alain MAILLE, Laurent LAGES, Dominique DEMIMUID, Christine FAUGERE, Chrystelle MAUPAS, Dominique ZAPPAROLI, André DUPOUTS, Véronique MAZOUÉ, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Joël DEVAUD, Joëlle CABOS (suppléante d'Elisa PANOFRE), Guy RAYNAL, Aimé COURTADE, Valérie DUPLAN, Jean-Paul COMPAGNET, Gérard SABATHIE, André RECURT, Joëlle ABADIE, François DABEZIES.

Titulaires ayant donné procuration : Régine SARRAT à Joëlle ABADIE, Pascal LACHAUD à Hervé CARRERE, Jean-Marc GRANIE à Christine FAUGERE, André QUINON à Alain PIASER, Serge SOHIER à Chystelle MAUPAS, Nathalie SALCUNI à Jean-Paul LARAN, Françoise PIQUE à Jean-Marie DA BENTA, Jean-Pierre CABOS, à Pierre DUMAINE, Sylvie ORTEGA à Laurent LAGES, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Fabienne LOHOU, Bernadette GACHASSIN, Isabelle ORTE, Cindy SIBE, Joëlle VIGNEAUX et Didier FAVARO.

OBJET : Adoption de la grille des emplois

Considérant les délibérations précédentes approuvant la grille des emplois, notamment la délibération 2020/08 du conseil de communauté du 4 février 2020,

Considérant l'application de la réforme du Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR) qui a entraîné une refonte des grilles indiciaires et une réorganisation des carrières,

Monsieur le Président demande :

1. d'approuver les tableaux des effectifs suivants,
2. d'autoriser la création d'emplois permanents et non permanents inscrits sur ce tableau des effectifs ;
3. d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération des agents au budget principal, au chapitre 012 ;
4. de l'autoriser à pourvoir les emplois correspondants.

Tableau des effectifs permanents :

Cadre emploi	Grade	Catégori e	Postes créés	Postes Pourvus	Dont temps non complet	Observation s
Administration générale			10	9		
Attaché	Attaché principal	A	1	1		
	Attaché	A	1	1		CDI
Rédacteur	Rédacteur	B	1	1		
Technicien	Technicien	B	1	1		
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^e classe	C	2	2		
	Adjoint administratif principal 2 ^e classe	C	1	1	30h	
	Adjoint administratif	C	1	0		
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine	C	2	2		1 CDI
Service administratif aux communes			16	14		
Rédacteur	Rédacteur principal 1 ^e classe	B	1	1		
	Rédacteur	B	1	1		
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^e classe	C	3	2		1 CDD
	Adjoint administratif principal 2 ^e classe	C	3	3	1 à 31h 1 à 6h	
	Adjoint administratif	C	8	7	1 à 17,5h	2 CDD 1 agent en disponibilité

Cadre emploi	Grade	Catégorie	Postes créés	Postes Pourvus	Dont temps non complet	Observations
Service développement			3	3		
Ingénieur Territorial	Ingénieur Territorial	A	1	1		
Attaché territorial	Attaché territorial	A	1	1		
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 ^e classe	C	1	1		
Service technique			25	24		
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	C	2	2		
Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 ^e classe	C	1	1		
	Adjoint technique principal 2 ^e classe	C	6	5	1 à 30h 1 à 28h	
	Adjoint technique	C	15	15	1 à 30h 1 à 20h	5 CDD 3 agents en disponibilité
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	C	1	1	8h	CDI

SPANC			3	3		
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	C	2	2		
Adjoint administratif	Adjoint administratif	C	1	1		
Service Office de tourisme			7	7		
Attaché territorial	Attaché territorial	A	1	1		
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal 2 ^e classe	C	3	3		1 agent en disponibilité 1 agent en détachement
	Adjoint du patrimoine	C	2	2		2 CDD
Adjoint administratif	Adjoint administratif	C	1	1		

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20210316-2021-043-DE
Date de télétransmission : 30/03/2021
Date de réception préfecture : 30/03/2021

Cadre emploi	Grade	Catégorie	Postes créés	Postes Pourvus	Dont temps non	Observations
Service sites touristiques			6	4		
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal 2 ^e classe	C	1	1		
	Adjoint du patrimoine	C	4	2		
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^e classe	C	1	1		

Tableau des effectifs non permanents :

Grade	Emploi	Catégorie	Postes	Temps	Observations
Service technique			1		
Adjoint technique	Agent technique	C	1	TC	CDD de 4 mois
Sites touristiques : Gouffre d'Esparros			5		
Adjoint du patrimoine	Guide animateur	C	2	TC	CDD de 6 mois
			1	TC	CDD de 4 mois
			1	TC	CDD de 2 mois
Sites touristiques : Espace préhistoire de Labastide			3		
Adjoint du patrimoine	Guide animateur	C	1	TC	CDD de 5 mois
			1	TC	CDD de 3 mois
			1	TC	CDD de 2 mois

LE CONSEIL,

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

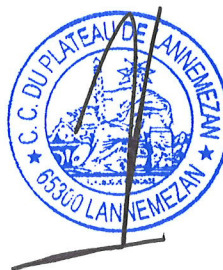
DECIDE

- d'approuver les tableaux des effectifs ci-dessus,
- d'autoriser la création d'emplois permanents et non permanents inscrits sur ce tableau des effectifs ;
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération des agents au budget principal, au chapitre 012 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à pourvoir les emplois correspondants.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO

Affichée le 30 MARS 2021



Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20210316-2021-043-DE
Date de télétransmission : 30/03/2021
Date de réception préfecture : 30/03/2021